

DELIBERATION DD2022_057

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	47
Votants	65
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 mai 2022

LE 19 mai 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : SCHÉMA CYCLABLE DU GRAND PÉRIGUEUX - ACTE II - CONCRÉTISATION DE NOUVELLES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022-2023

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, Mme COURAULT, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNIL, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, M. SERRE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. CADET, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT
M. LACOSTE donne pouvoir à M. DUCENE
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

PÉRIMOUV' : SCHÉMA CYCLABLE DU GRAND PÉRIGUEUX - A NOUVELLES ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2022-2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'afin de favoriser le développement des déplacements à vélo, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé le 18 octobre 2018 le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre jusqu'en 2028 à l'échelle des 43 communes, avec l'objectif d'atteindre une part modale du vélo de 3-4 % d'ici 2023 et 8 % d'ici 2028.

Qu'après 2 ans et demi de mise en place, c'est au titre d'une volonté affirmée de disposer d'un schéma cyclable actualisé et en adéquation avec les réalités territoriales et sociales, qu'il a été jugé nécessaire de l'ajuster.

Qu'ainsi, par délibération du 4 février 2021, de nouvelles actions ont été validées par le Conseil Communautaire du Grand Périgueux pour l'acte II du schéma cyclable, parmi lesquelles des concrétisations s'imposent à présent, et notamment sur :

- l'offre de service Périvélo,
- le développement de services annexes dédiés au vélo (installation de stations de gonflage/réparation, et de totems d'information pédagogique),
- la pédagogie à destination des plus jeunes sur les mobilités douces.

Considérant qu'avec 360 vélos dont 320 à assistance électrique, le service de location Périvélo dédié au grand public, mais aussi aux entreprises, administrations ou associations, s'affirme comme un service incontournable à la population.

Qu'ainsi, fin 2021, pour répondre à la liste d'attente importante, l'élan a été poursuivi par :

- la commande de 50 nouveaux VAE (Vélos standards à Assistance Electrique). Ils ont été mis à la location à partir de mi-avril 2022.
- la mise en location de vélos complémentaires aux vélos actuels : les vélos cargo à assistance électrique à destination principalement des familles pour le transport de 2 à 4 enfants, soit : 2 biporteurs, 2 triporteurs et 2 vélos rallongés.



Qu'ainsi, en avril 2022, nous comptabilisons un total de 416 Périvélos : 370 VAE - 20 bicyclettes - 20 vélos pliants et 6 vélos cargo.

Que le service affiche une liste d'attente de près de 200 personnes pour les VAE et d'une quinzaine de personnes pour les vélos cargo.

Considérant que dans cette période de vigilance sanitaire et économique importante, notamment avec la flambée des prix du carburant, le vélo se pose comme le principal mode alternatif à la voiture.

Qu'au regard de cet engouement et des délais de livraison l'achat de nouveaux matériels : 100 vélos standards à assistance électrique (VAE) et 4 vélos cargo à assistance électrique (2 biporteurs et 2 triporteurs) – Budget : 16 000 € HT.

Qu'ainsi, à fin 2022, ces nouvelles acquisitions porteront le parc roulant à 520 Périvélos au total (contre 400 prévus initialement en 2019), soit :

- 470 vélos standards à assistance électrique (VAE)
- 10 vélos cargo à assistance électrique (4 biporteurs, 4 triporteurs, 2 vélos rallongés)
- 20 bicyclettes
- 20 vélos pliants

Que courant 2023, il est prévu l'achat de 50 vélos standards à assistance électrique (VAE) supplémentaires.

Considérant que dans le cadre de la réalisation du PEM de la gare de Périgueux et de la halte ferroviaire de Boulazac il paraît nécessaire d'offrir un accès facilité à des vélos pour un usage de courte durée (journée maximum) sans devoir recourir au service de location Périvélo.

Qu'à cet effet, il est proposé d'installer deux stations de location de Vélos en Libre-Service (VLS) aux abords du parvis de la gare de Périgueux et aux abords de la halte ferroviaire de Boulazac dans la mesure où ces deux sites concentrent des pôles générateurs de mobilité importants à proximité.

Qu'ainsi, au regard des évolutions technologiques existantes, la dématérialisation des réservations sera privilégiée et des vélos identiques aux Périvélos seront utilisés pour des questions de logistique et de maintenance qui pourra être réalisée directement par le technicien vélo de l'EPIC Périmouv' pour des questions de réactivité.

Qu'il est important de noter que le succès de ce type de service repose avant tout dans le taux de mise à disposition des vélos avec une maintenance fine.

Qu'un budget de l'ordre de 35 000 euros HT pour les deux stations est à envisager (hors achat vélo).

Qu'enfin, une délibération spécifique sera faite pour déterminer les coûts de location pour ce nouveau service.

Considérant que pour rappel, l'aide à l'achat vélo est un dispositif complémentaire aux locations, pour lequel un budget de 30 000 € est alloué par an.

Que depuis 2019, c'est 300 chèques utilisés pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE).

Qu'en 2021, ce dispositif a été orienté vers une nouvelle typologies de vélos : les vélos cargo à assistance électrique et les vélos standards neufs et d'occasion.

Que ces deux dernières typologies de vélos sont moins sollicitées que les VAE, aussi il est proposé de moduler à budget équivalent, en septembre de chaque année (soit à mi-parcours du dispositif), la quantité de chèques par typologie de vélos en fonction des demandes.

Qu'il serait ainsi possible de proposer davantage de chèques pour l'achat de VAE que prévu initialement (80), d'autant que la demande est forte (environ 100 personnes inscrites sur liste d'attente à chaque campagne).

Considérant que disposer d'un service de location de vélos est un encouragement de son développement qui s'accompagne de services

- L'installation de stations de réparation et gonflage vélos, des dispositifs complémentaires à la location et au stationnement des vélos. Leur positionnement aux abords des principaux pôles d'échange bus-train mais aussi aux abords de la voie verte dans les secteurs les plus fréquentés seraient une plus-value.

Qu'à cet effet, il est proposé de commander au titre de l'année 2022 : 2 stations de réparation et gonflage et 10 stations de gonflage à pied, qui seront installées à la fin du 1^{er} semestre 2022.

Qu'il est ainsi proposé d'en acheter autant pour une installation au premier trimestre 2023, afin de compléter les premiers déploiements – Budget : 19 000 € HT / an.

- Soit à fin 2023 un total de 20 pompes et 4 stations-service.



- L'acquisition de totems d'information pédagogique relatifs aux principaux aménagements ou signalétiques vélos existants, à destination de tous les usagers de la rue et de la route.

- 6 signalétiques sont concernées : zone 30, zone de rencontre, cédez-le-passage cycliste au feu rouge, double sens cyclable, sas vélo, règles de dépassement des vélos
Budget pour 2 totems de chaque signalétique, soit 12 totems : 6 000 € HT



Considérant que ces totems ont vocation à être installés de façon temporaire (environ 3 mois) pour marquer les esprits et sensibiliser le plus grand nombre.

Qu'ils seront mis à disposition des communes du Grand Périgueux qui en feront la demande (contre convention) .

Que la mise en place et le démontage seront à la charge des communes elles-mêmes qui choisiront également les emplacements, après avis de l'EPIC Périmouv'.

Qu'après expérimentation, si les communes le souhaitent, elles pourront acquérir des totems à leurs frais.

Considérant que le schéma cyclable présentait au-delà des aménagements clés de réussite à obtenir dans le temps, au regard des expériences faites en sorte d'intégrer le vélo et la marche dans les mobilités du quotidien de manière significative.

Qu'à ce titre, afin de lier pédagogie, écologie, liens sociaux et santé publique pour faire évoluer les enfants vers la mobilité douce, il est proposé d'acquérir 2 vélos collectifs à destination des communes de l'agglomération – Budget : 30 000 € HT.



Modalités de mise à disposition :

Que la mise à disposition des vélos collectifs, pour une année scolaire (avec possible reconduction en fonction de la demande), sera réservée uniquement aux communes qui disposeront ou se seront engagées dans l'une des démarches suivantes :

- un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires,
- un pédibus,
- toute action relative à la mobilité des enfants.

Que les communes concernées devront signer pour accord une convention de mise à disposition reprenant toutes les modalités et obligations préalables (formation des conducteurs, assurances, etc).

Considérant que la synthèse financière, ci-après, reprend l'ensemble des actions précédemment énoncées, pour la période 2022-2023.

Qu'elle tient compte des crédits inscrits préalablement au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) à savoir 150 000 euros HT par an.

ACTIONS 2022-2023	Enveloppe financière estimative € HT
SERVICE PERIVELO	
100 Vélos standard à Assistance Electrique 26" en 2022 et 50 Vélos standard à Assistance Electrique 26" en 2023	195 00 €
4 Vélos cargo à Assistance Electrique (2 biporteurs et 2 triporteurs)	16 000 €
Aquisition de deux stations Vélos Libre Service (VLS)	45 000 €
SERVICES ANNEXES VELO	
En deux fois, 4 stations de réparation/gonflage + 10 pompes à pied	38 000 €
2 totems d'information pédagogique par signalétique vélo concernée, soit 12 totems	6 000 €
PEDAGOGIE ET MOBILITE DES ENFANTS	
2 vélos collectifs à destination des communes du Grand Périgueux	35 000 €
INVESTISSEMENT ESTIMATIF TOTAL HT	335 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'acquérir de nouveaux Pêrivélos, soit 100 vélos standards à assistance électrique (VAE) et 4 vélos cargo à assistance électrique (2 biporteurs et 2 triporteurs) en 2022 puis 50 vélos supplémentaires à compter de 2023 ;
- Faire l'acquisition de deux stations Vélos Libre Service (VLS) pour le PEM de Périgueux et la halte ferroviaire de Boulazac ;
- Moduler, à budget équivalent (30 000 €), la quantité de chèques d'aide à l'achat vélo par typologie de vélos en fonction des demandes, en septembre de chaque année (soit à mi-parcours du dispositif) ;
- Acquérir et installer 10 stations de réparation et de gonflage et 2 stations de gonflage à pied en 2022 puis en 2023 ;
- Acquérir 12 totems d'information pédagogique (2 pour chacune des 6 signalétiques vélo) et de les mettre à disposition des communes du Grand Périgueux ;
- Acquérir 2 vélos collectifs et de les mettre à disposition des communes qui accepteront les modalités et obligations de la convention de mise à disposition, pour une année scolaire ;
- Valider la synthèse financière et les crédits alloués à ces actions ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces actions.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

DD2022_057

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220519-DD2022_057-DE

Délibération publiée le 08/06/2022

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 08/06/2022

Périgueux, le 08/06/2022

Le Président,
Jacques AUZOU

